



**FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.37/2  
14 mai 2010

---

Réunion extraordinaire du Conseil  
Punta del Este (Uruguay)  
24 mai 2010

Point 3 de l'ordre du jour

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION  
(Travaux dirigés par la DG)

1. Monique Barbut, directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial, ouvrira la réunion.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE  
(Travaux dirigés par la DG)

2. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le Conseil élit un président parmi ses Membres. En vertu de ce même paragraphe, la fonction de président de séance est attribuée alternativement à un représentant des pays bénéficiaires et à un représentant des pays non bénéficiaires. Mme Asa Andrae représentant le groupe de pays comprenant l'Estonie, la Finlande et la Suède, a présidé la dernière réunion.

3. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le président de séance dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 3 « Adoption de l'ordre du jour », 6 « Examen des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée », et 7 « Délégation de pouvoir au Comité de sélection et d'évaluation » de l'ordre du jour.

4. Le président de séance et la DG dirigent conjointement les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 8 « Questions diverses » et 9 « Compte rendu conjoint des présidents » de l'ordre du jour.

5. La directrice générale et présidente du Fonds dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

6. *Le Conseil est invité à élire un président de séance.*

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
(Travaux dirigés par le président de séance)

7. Tous les membres du Conseil ont reçu un ordre du jour provisoire, pour examen, sous la cote GEF/C.37/1/Rev1.

8. *Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour de la réunion.*

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

CINQUIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES  
DE LA CAISSE DU FEM  
(Travaux dirigés par la DG)

9. Les négociations sur la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM ont pris fin le 12 mai 2010. Le document intitulé *Cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM : Résumé des négociations* a été communiqué aux membres du Conseil sous la cote GEF/C.37/3. Les Participants au processus de reconstitution demandent à la directrice générale et présidente du FEM de soumettre le présent résumé et ses annexes au Conseil lors de sa réunion de mai 2010.

10. *Le Conseil est invité à **prendre note** du résumé et à **approuver** ses annexes relatives à la reconstitution, dont les recommandations pratiques.*

11. *Le Conseil est également **invité à charger** la directrice générale et présidente du Fonds de faire parvenir le résumé des négociations à la Banque mondiale en invitant les Administrateurs de cette institution à approuver la résolution n° \_\_ faisant l'objet de l'annexe C au document GEF/C.37/3, intitulée Caisse du FEM : Cinquième reconstitution des ressources. Administrateur de la Caisse, la Banque mondiale sera ainsi autorisée à gérer les ressources affectées à FEM-5.*

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 11  
(Travaux à huis clos dirigés par le président de séance)

12. Le document GEF/C.37/5, intitulé *Budget de fonctionnement de l'exercice 11*, présente le budget de fonctionnement de la première année de FEM-5, financé sur les ressources de FEM-4. Ce budget se compose des crédits à usage administratif dont auront besoin les quatre principaux organes constitutifs du FEM (le Secrétariat, le Bureau de l'évaluation, le Groupe consultatif pour la science et la technologie et l'Administrateur) pour poursuivre leurs opérations, entreprendre les réformes décidées pour FEM-5, et de faciliter la programmation des ressources dans le cadre d'un programme de travail élargi.

13. *Le Conseil est invité à **examiner** le document GEF/C.37/5, intitulé Budget de fonctionnement de l'exercice 11, et à **approuver** la décision recommandée.*

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

EXAMEN DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR  
DE L'ASSEMBLÉE  
(Travaux dirigés par la DG)

14. *Le Conseil est invité à **soulever toute question** qui sera soumise à l'examen de l'Assemblée. L'Assemblée examinera notamment deux modifications à apporter à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, que le Conseil lui recommande d'approuver. Le document GEF/A.4/9 présente ces modifications de manière détaillée. L'ordre du jour de l'Assemblée fait l'objet du document GEF/A.4/1/Rev.1.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR                    DÉLÉGATION DE POUVOIR AU COMITÉ DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DU FEM  
*(Travaux à huis clos dirigés par le président de séance)*

15. En juin 2009, le Conseil a créé un Comité de sélection et d'évaluation chargé, entre autres, de trouver le moyen de lier ses processus d'évaluation de la performance avec le système de la Banque mondiale permettant d'ajuster les salaires en fonction du mérite. Le document GEF/C.37/4 explique le travail effectué en ce sens par le Comité et recommande au Conseil de déléguer audit Comité le pouvoir de prendre les décisions concernant les salaires du directeur général et du directeur du Bureau de l'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial.

16. *Le Conseil est invité à **examiner** le document GEF/C.37/4 et à **approuver** la décision recommandée.*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR                    QUESTIONS DIVERSES  
*(Travaux codirigés)*

17. *Les membres du Conseil et les présidents peuvent **soulever toute autre question** dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR                    COMPTE RENDU CONJOINT DES PRÉSIDENTS  
*(Travaux codirigés)*

18. Le président de séance et la directrice générale et présidente du FEM présenteront le compte rendu conjoint des conclusions auxquelles ont abouti les travaux. Les décisions approuvées par le Conseil pendant sa réunion seront reprises dans le compte rendu conjoint des présidents.

## HORAIRE PROVISOIRE

### *Lundi 24 mai 2010*

9 :30 – 10:00	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion ( <i>DG</i> )
	Point 2 de l'ordre du jour	Élection d'un président de séance ( <i>DG</i> )
	Point 3 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour ( <i>président de séance</i> )
10:00 – 10 :30	Point 4 de l'ordre du jour	Cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM ( <i>DG</i> )
10:30 – 11:00	Point 5 de l'ordre du jour	Budget de fonctionnement de l'exercice 11 ( <i>président de séance</i> )
11:00 – 11:30	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée ( <i>DG</i> )
11:30 –12:00	Point 7 de l'ordre du jour	Délégation de pouvoir au Comité de sélection et d'évaluation du FEM ( <i>président de séance</i> )
12:00 – 12:30	Point 8 de l'ordre du jour	Questions diverses ( <i>travaux codirigés</i> )
12:30 – 1:00	Point 9 de l'ordre du jour	Compte rendu conjoint des présidents ( <i>travaux codirigés</i> )